

Elisabeth GAUTHIER
Emmanuelle ROBINARD

Samedi 20 Octobre 2018

61 Avenue d'Aquitaine 33520 BLUGES.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Après notre rencontre de ce jour, nous déposons en supplément
ces dires.

Rappel : Nous achetons avec un crédit bancaire en 2006 la
parcelle n° 28 Plan Cadastriel Centre Feuille 041 AH01,
terrain constructible. Le crédit bancaire se termine en 2018. (800 €/mois)
En 2008 un voisin attaque en procédure le bornage, le Tribunal
d'Arcachon déboute après 8 années de procédure, pendant laquelle
rien ne pouvait être fait sur ce terrain constructible.

La route de Garrot qui borde notre parcelle est construite de
pont et d'auteurs, et possède le Tout à l'égout, alimentation en
eau, électricité...

En 2012, le terrain a été déclaré arbitrairement, sans avertissement
préalable, par M. le Maire, même si la loi ne l'impose pas.

Dans le nouveau PLU proposé, il a toujours été entendu que cette parcelle
redeviendrait constructible. Malheureusement en l'absence d'un
SCOTT le Maire a été contraint d'obtenir une dérogation
préfectorale ce qui vient d'être refusée à nouveau arbitrairement,
et sans argumentation.

Désespérées,
Nous n'excluons pas d'être contraintes de saisir le Tribunal
administratif contre la décision préfectorale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos plus
sincères salutations, et espérons que vos sauz dans votre rapport faire
état d'une conclusion logique et favorable pour notre requête.

~~arbitraire~~



[Handwritten signature]

[Small handwritten mark]